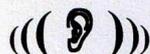


## TRAITEMENT DU BRUIT INACCEPTABLE DANS LA TRAVERSEE DE VILLECRESNES



Que dit la Loi sur le bruit ?

**Les niveaux maximum autorisés ne peuvent dépasser 65 décibels**



Que disent les études d'impact, concernant le quartier de Grosbois ?

**Sur les 7 prélèvements effectués**

**4 font apparaître des dépassements sonores très au dessus des normes autorisées ! (voir carte page 7)**

Pour toute réponse, aux inquiétudes exprimées par les Villecresnois, les Services de l'Équipement et la Direction des Routes appellent que la Loi leur fait « obligation de résultats » et « non de moyens ».

En clair, la législation interdit les dépassements sonores, mais elle autorise tous moyens existants pour y remédier. Pour ce qui concerne Villecresnes, les moyens seraient,

**dans la traversée du quartier de GROSBOIS :**

**l'isolation des façades de 4 habitations**



+



**un mur antibruit**

### **Isolation des façades**

Pour les habitants, cette réponse n'en est pas une. Qui accepterait, en effet, que sa maison soit transformée en quelque chose qui ressemble à une boîte hermétique ? Qui accepterait de ne plus pouvoir aérer sa maison, qu'en subissant des niveaux sonores très importants ? Les habitants veulent pouvoir continuer à ouvrir leur fenêtres quand bon leur semble, *(comme ils l'ont toujours fait depuis qu'ils habitent leur maison, certains depuis des dizaines d'années)* et non subir un confinement permanent, au seul prétexte que les services en charge de ce dossier n'ont d'autres réponses à apporter qu'une solution de facilité, au mépris de la population locale !

### **Mur antibruit**

Il est prévu dans le périmètre historique du Château de Grosbois et à proximité du mur classé. (voir carte, page 11)

Que nous dit-on des autres habitations du quartier ?

**RIEN**

Qui peut croire que, seuls, 4 pavillons seront concernés par les nuisances d'une route à grande circulation ?

**PERSONNE**

Que nous dit-on du reste de la traversée de Villecresnes, sur ce tronçon de nationale demeuré en son état actuel ?

**RIEN**

Une étude d'impact a-t-elle été réalisée, après la dernière maison du quartier de Grosbois ?

**NON**



Chut, silence radio, on ne parle pas des choses qui fâchent.

**Après la fin du 1<sup>er</sup> tronçon « c'est le triangle des Bermudes » . . .**

**. . . plus de voitures, plus de camions, plus de nuisances sonores.**

(Selon les Pouvoirs Publics, plus rien n'existe qui vaille la peine d'être évoqué en attendant l'aménagement du 2<sup>ème</sup> tronçon, jusqu'à la Francilienne mais... dans 15 ou 20 ans !)

**UN PASSAGE EN TRANCHEE  
DANS LA TOTALITE DE LA TRAVERSEE  
EST LA SEULE REPOSE COMPATIBLE AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL**